



Constellium ISSOIRE
Monsieur Stéphane CORRE
Directeur de site
Z.I. Listes Le Piat
63500 ISSOIRE

Issoire, le 06 Février 2023.

Objet : Accord d'entreprise relatif à l'évolution des salaires et des statuts en 2023.

Copies : Madame Karine ROUX, Inspectrice du travail ;
Monsieur Pierre-Edouard CRUSSY D.R.H.

Monsieur le Directeur,

Les organisations syndicales CGT/CFE-CGC/ FO et la direction ont négocié le 27 octobre 2022 et le 08 novembre 2022, l'évolution des salaires et des statuts pour l'année 2023.

Durant ces négociations la direction nous a informé que les résultats 2022 seraient en hausse par rapport à l'année 2021.

A fin septembre, ils sont de 87M€ pour un budget de 75M€. D'après les experts, ils atteindront 106M€ pour l'année 2022. Nous allons donc égaler comme en 2019 l'année record de l'usine d'Issoire avec 100 CDI de moins à l'effectif.

A cette négociation, la délégation de la direction a pris en compte certaines demandes des organisations syndicales comme le talon (demande CGT), mais à aucun moment elle nous a informé que le talon serait versé aux salarié.e.s inscrits à l'effectif à la date de signature du 10 novembre 2022.

Nous l'avons découvert une fois l'accord signé par les organisations syndicales, ce n'est pas très honnête pour les salarié.e.s qui sont les plus dans le besoin et pour les représentantes et représentants du personnel.

Dans une entreprise qui n'est plus attractive, vous avez appliqué à certaines et certains 128 euros de talon, celles et ceux présents à l'effectif à la date de signature. Les autres, celles et ceux embauché.e.s après cette date, ont touché 5,6% d'augmentation générale.

Cette décision patronale n'est pas digne d'une entreprise comme la nôtre, elle pénalise de 26,36€ par mois les salarié.e.s recruté.e.s après la signature de l'accord. De plus, elle minimise de la même somme le minimum de notre grille.

Monsieur le Directeur, pour toutes ces raisons, nous vous demandons de négocier un avenant à l'accord d'entreprise du 10 novembre 2022 pour ne pas pénaliser les salarié.e.s embauché.e.s après cette date.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'accepter, Monsieur, l'expression de mes salutations.

Christian LACOSTE,
Secrétaire général du Syndicat CGT Constellium Issoire